

FORMALITES DE DOUANE ET TRANSPORTS DE VOS MATERIELS

POUR LE SALON :



Avant de procéder à l'enlèvement de vos matériels, veuillez veiller à la bonne remise des documents devant accompagner impérativement le matériel lors de sa prise en charge.

Dans un premier temps il est IMPERATIF que vous nous produisiez une facture détaillée, une liste de colisage reprenant exactement les produits que vous allez exposer et un EUR1 que nous ferons viser par les douanes françaises au départ de la marchandise. Ces documents doivent nous être transmis par fax et les originaux doivent suivre la marchandise.

1- Matériel faisant l'aller et le retour à l'identique :

⇒ EXPORTATION TEMPORAIRE SOUS CARNET ATA IMPERATIF

(Carnet à vous procurer auprès de votre chambre de commerce)

2- Matériel destiné à rester sur place :

⇒ EXPORTATION DEFINITIVE ET MISE EN CONSOMMATION

A/ L'envoi de documentation, échantillons, pubs, etc... distribués sur place doivent être dissociés physiquement et administrativement de votre colisage et du carnet ATA. Les droits et taxes vous seront facturés avec nos prestations sur salon.

B/ Vous avez vendu votre matériel avant départ de France ou autre pays. Nous ferons une mise en consommation directe à l'arrivée de votre matériel au Maroc.

Vous devrez contacter votre acheteur Marocain pour paiements des droits et taxes avant livraison sur stand. Seul le justificatif de ce paiement peut garantir la livraison dans les délais.

Dans l'attente de vos instructions et restant bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement.